

Detelina TOCHEVA

**DE L'ORPHELINAT SOVIÉTIQUE À LA PROTECTION
DES ENFANTS À « PROBLÈMES » EN ESTONIE**
ou l'histoire discrète d'un changement post-soviétique

Durant la période d'accès à l'indépendance de l'Estonie, l'aide aux enfants élevés par les orphelinats soviétiques est devenue l'enjeu d'une mobilisation sans précédent. Diverses organisations se sont chargées d'aider les anciens pensionnaires : d'abord une fondation créée par Moscou, puis des associations et des programmes publics locaux. Analyser la figure de l'enfant de l'orphelinat est fondamental pour comprendre les discours savants sur l'éducation enfantine dans l'Estonie indépendante. Les difficultés de certains de ces anciens pensionnaires à trouver une place valorisante dans la société sont interprétées comme le fruit de leur « incompétence sociale » qui découlerait de la vie en établissement. La nouvelle protection des enfants rejette le modèle d'éducation collectiviste soviétique ; selon sa position éthique, la famille est le meilleur lieu où l'enfant puisse grandir. L'article présente l'émergence de nouvelles pratiques d'aide à la famille dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'intéresse également aux individus qui ont été élevés dans des établissements de placement, à l'époque soviétique et après. À partir des paroles recueillies et des parcours retracés, les expériences vécues se montrent d'une grande complexité.

INTRODUCTION

Dès la fin des années 1980, l'enfant devient en Estonie le sujet de multiples discours et le destinataire de diverses actions. Certains se souviennent encore d'un slogan très populaire lors de la période d'accession à l'indépendance : « Il faut remplir le pays d'enfants ! » (« *Maa tuleb täita lastega !* »). Les enfants étaient alors un enjeu

démographique national : c'est de leur nombre que dépendait la continuité de la nation.

Mais parallèlement à l'enjeu du nombre, un autre attirait l'attention de tout un monde associatif, plus tard aussi politico-administratif. Comment les enfants doivent-ils être ? Où doivent-ils grandir ? Qui leur offre les meilleures conditions pour leur développement physique et moral ? En quoi le fait de grandir dans une famille se différencie-t-il du fait de grandir en établissement de placement ? Des débats qui ont eu lieu dans les années 1990 parmi les spécialistes universitaires, municipaux et du secteur non lucratif, il est ressorti une conviction fondamentale : il faut permettre à l'enfant de grandir dans sa famille plutôt qu'à l'orphelinat.

Cela signifiait rompre avec un aspect essentiel du régime soviétique : celui-ci privilégiait le placement à long terme d'enfants marqués par un stigmatisme social et familial, dans un orphelinat (*lastekodu*) ou dans une école-internat (*internaatkool*), souvent jusqu'à leur majorité, en rompant ainsi le lien des pensionnaires avec leurs parents d'origine provisoirement ou définitivement. Les spécialistes soviétiques de la protection enfantine estimaient que ces enfants nécessitaient une « éducation par la société » (*ühiskondlik kasvatus*). Les pré-supposés soviétiques concernant les effets bénéfiques du collectif sur ces jeunes « pas comme les autres » justifiaient l'existence du système.

Dès l'accès à l'indépendance, ce postulat est tombé en désuétude. D'une part, il a été communément admis que, du point de vue éthique et psychologique, l'enfant devait grandir dans une famille, biologique au mieux, adoptive au pire. D'autre part, le coût des établissements de placement étatiques semblait désormais prohibitif : il fallait développer un secteur d'aide aux familles moins coûteux et incitant les parents à mieux s'occuper de leurs enfants. Le *lastekodu* — dans le langage courant, *lastekodu* est le nom commun qui désigne toute institution de placement à long terme — est ainsi devenu à double titre un modèle repoussoir.

Une catégorie s'est trouvée au centre des prises de position et des actions durant ces premières années de l'indépendance — les enfants des orphelinats (*lastekodulapsed*). Un nombre substantiel d'associations agissaient alors dans le but d'aider les anciens pensionnaires. Pour ces organisations, grandir dans un établissement de placement était quasiment la pire des choses ; un enfant privé de vie familiale est,

disait-on, un enfant sans « compétences sociales » (*sotsiaalsed oskused*). Ce diagnostic sonne comme un constat d'inaptitude à être un individu « comme il faut ».

Le problème social qu'étaient censés constituer les jeunes issus des orphelinats et des écoles-internats s'est également trouvé au cœur de l'édification d'un nouveau savoir sur ceux qui seront progressivement appelés, au cours des années 1990, les enfants « à problèmes » (*probleemsed lapsed*). Ce savoir est à présent porté surtout par le discours du travail social et il trouve son application plus ou moins fidèle dans un nouveau secteur, dit de la protection des enfants (*lastekaitse*). Voilà pourquoi se pencher sur l'effervescence autour de la catégorie « enfants des orphelinats » signifie au fond analyser les origines de la protection enfantine d'aujourd'hui.

Au cours des années 1990, un nouveau type d'établissements, municipaux et non lucratifs (*mittetulundusühingud*) est apparu. Ils proposent aux enfants et aux parents en difficulté un accueil de jour ou plus long, soit d'urgence soit prévu d'avance, des conseils et différents soutiens. Certains de ces centres proposent un « enseignement des compétences sociales » (*sotsiaalsete oskuste treening*), réalisé sous forme de projets spécifiques d'aide à des catégories affaiblies, notamment celle des parents « à problèmes ». La visée principale de ces « enseignements » est d'aider les personnes à mieux s'en sortir : trouver un emploi, un meilleur logement, combattre la dépression, etc. Pour tous ces établissements, l'objectif premier est de contribuer à maintenir le couple enfants-parents et d'empêcher ainsi que l'enfant ne se retrouve dans un orphelinat. Bien sûr, dans l'Estonie contemporaine, beaucoup de jeunes grandissent en placement, sans lien avec leur parents. Cependant, de nombreux centres d'aide sociale aux familles dites « à problèmes » travaillent parallèlement dans l'objectif de préserver la relation entre les enfants et les parents d'origine dans les cas où les professionnels voient un espoir de la sauver. C'est là un enjeu central de tout le système de protection des enfants ; tous les spécialistes sans exception clament que la famille est le meilleur lieu où la vie enfantine puisse se dérouler.

Comment cette conviction partagée dans l'Estonie contemporaine a-t-elle émergé et pourquoi a-t-elle pris racine ? Ce mouvement s'est effectué dans une période de changements profonds ; une autre interrogation surgit dès lors : comment la transformation sociale et la

question de la structure qui devrait assurer l'éducation enfantine sont-elles liées ? Nous proposons ici un regard sur les changements de vision qui se sont produits depuis l'accès à l'indépendance au sujet de ce qui est bon ou mauvais pour les plus jeunes membres de la société estonienne, et sur l'émergence de nouvelles pratiques d'aide. L'enjeu est de montrer la place charnière occupée par la figure de l'enfant issu de l'orphelinat, figure ambiguë et sans cesse évoquée comme le destinataire prioritaire de divers engagements en faveur des enfants. L'ancien pensionnaire de l'orphelinat soviétique est en effet devenu un archétype, une référence à la fois à la mauvaise manière d'élever les enfants et à la détresse de jeunes innocents nécessitant un soutien. Mais qu'en pensent les anciens enfants placés eux-mêmes ? Que sont-ils devenus après avoir quitté leur *lastekodu* ou leur *internaatkool* ? Comment les orphelinats d'aujourd'hui ménagent-ils leur image ? Des observations et des témoignages recueillis au cours d'une recherche menée entre 2001 et 2004 nous permettront de répondre à ces questions.

Avant de les aborder, une précision s'impose. En dépit de toutes les transformations et de toutes les innovations par rapport au système soviétique, le destinataire principal de l'aide demeure le même : l'immense majorité des familles ainsi soutenues sont constituées d'une mère seule de statut social inférieur et de son (ses) enfant(s). De même, à l'époque soviétique, les enfants dits alors « illégitimes » (*vallaslapsed*), filles et fils d'une mère pauvre et d'un père absent, remplissaient majoritairement orphelinats et écoles-internats. Dans d'autres cas où les deux parents étaient présents, la situation sociale difficile de ceux-ci recevait comme réponse de la part des autorités la proposition de placer leurs enfants. La persistance du stigmatisme social qui marquait et marque toujours ces enfants à part témoigne d'une continuité entre les deux systèmes. Les mots ont changé : tandis que le registre soviétique identifiait des enfants et des mères « illégitimes » (*vallaslapsed*, *vallasemad*), des enfants « anormaux » (*anomaalsed lapsed*), « sous-développés » (*vähearenenud*), « faiblement doués » (*nõrgaandelised*), etc., ceux d'aujourd'hui sont appelés de façon plus vague « à problèmes » (*probleemsed lapsed*), « à risque » (*riskilapsed*) et « ayant des besoins spéciaux » (*erivajadustega lapsed*). Cependant, il n'y a pas de différence en ce qui concerne la catégorie sociologique des enfants à protéger.

1. LA PROTECTION DE L'ENFANCE, UNE INSTITUTION SOLIDE

D'abord quelques mots sur l'actuel système de protection des enfants. Le mouvement qui, autour de l'indépendance nationale, définissait comme sa principale préoccupation non d'encourager la natalité, mais d'améliorer la vie de l'enfant et celle de l'adulte qu'il deviendra, se poursuit jusqu'à la fin des années 1990 et au-delà, tout en se transformant. Progressivement, les initiatives pour améliorer la vie enfantine menées dans les premiers moments de l'existence de la nouvelle République d'Estonie se sont multipliées et ont évolué. Elles ont fourni des points de repère pour mettre en place un système de protection de l'enfance proprement estonien. Finalement, certains postulats moraux et certaines façons de faire se sont institutionnalisés. Ils donnent la cohérence qui caractérise à présent la protection des enfants. Aujourd'hui, près de quinze ans après l'indépendance du pays, elle constitue une institution à part entière. Des centaines d'employés municipaux de la protection enfantine (*omavalitsuse lastekaitse töötajad*), de nombreuses petites organisations à statut d'association non lucrative (*mittetulundusühing, MTÜ*), ainsi que quelques grandes organisations (*Lastekaitse Liit, Lastefond, Caritas*) déploient un éventail d'actions, toutes destinées à défendre les enfants. Cela signifie la plupart du temps aider les familles dites « à problèmes » (*probleemsed pered*) de manière à ce que l'enfant reste dans ce milieu considéré à présent comme le meilleur pour son développement psychique et moral. Le placement en orphelinat apparaît désormais comme un échec de la protection enfantine. Au contraire, le maintien de la famille — en priorité biologique — est considéré comme un succès, si cette famille ne comporte pas de menace avérée pour le bien-être de ses plus jeunes membres. La législation nationale reconnaît la nécessité d'agir dans ce sens ; elle définit des normes et des procédures censées améliorer l'existence enfantine et défendre le « bien-être de l'enfant » (*lapse heaolu*). Divers programmes de l'État estonien proposent, par le biais d'appels d'offres, des financements pour la réalisation de projets en faveur des enfants. Les municipalités les plus riches et les plus actives agissent de la même façon.

Des cours universitaires, proposés principalement dans le cadre de la discipline « travail social », enseignée notamment à l'Université de Tallinn et à celle de Tartu, portent l'intitulé *Lastekaitse* (« Protection

des enfants »). Le travail social est à présent une filière universitaire très dynamique. Elle fournit la majorité des spécialistes diplômés, jeunes et moins jeunes, de l'aide sociale, y compris pour le soutien aux familles et aux enfants. Une spécialisation universitaire dans le domaine de la protection infantile garantit presque toujours un poste dans ce secteur, dans la sphère publique ou non lucrative.

Les agents de la protection des enfants connaissent bien les rouages du système, les règles sont intériorisées, les usages rôlés. L'ignorance du vocabulaire propre au secteur trahit sans faute chaque novice ou individu extérieur qui décide de s'y hasarder. C'est en effet un ensemble cohérent qui s'offre à l'observateur, une institution dont le quotidien se caractérise tant par le respect de principes, considérés comme justes et immuables, que par les ennuis causés par les tracasseries prosaïques de l'administration. Bref, travailler dans la protection des enfants s'exprime à travers des pratiques bien précises et établies, et défendre le bien-être de l'enfant apparaît comme un ensemble d'idées et d'actions allant de soi, comme celles-ci : pour aider l'enfant, il faut aussi aider ses parents ; l'aide financière ne suffit pas aux familles « à problèmes », il leur faut encore des « compétences sociales » (*sotsiaalsed oskused*) ; la famille est le meilleur lieu où l'enfant puisse grandir (*pere on parim koht lapse kasvatamiseks*) ; la famille doit être aidée par des professionnels.

Le nouveau secteur se fait à présent le porte-parole de ces convictions forgées au cours des années qui ont suivi l'indépendance. Ainsi, la revue semestrielle de *Lastekaitse Liit* — l'Union pour la protection des enfants, le plus grand groupement d'associations non lucratives agissant dans le secteur de l'aide aux enfants et aux familles — fait part de l'adoption d'un protocole visant à permettre à l'enfant de grandir dans sa famille plutôt qu'à l'orphelinat. Le directeur de l'organisation, la ministre des Affaires sociales et la représentante des établissements de placement y ont souscrit, faisant ainsi preuve de leur préoccupation à l'égard des risques que courent certains enfants de se retrouver hors d'un cadre familial. Voici un extrait de l'article publié par la revue de l'Union pour la protection des enfants :

« La ministre des Affaires sociales, Siiri Oviir, le directeur de *Lastekaitse Liit* d'Estonie, Alar Tamm, et la chef de l'Union des responsables d'établissements de placement d'enfants, Pille Vaiksaar, ont signé un pro-

tole de planification commune dont l'objectif est de permettre aux enfants de grandir plutôt dans leur famille qu'à l'orphelinat. [Les trois parties] partagent le point de vue selon lequel le meilleur milieu pour la vie de l'enfant est sa maison et sa famille. La tâche du système d'aide sociale est d'éviter que l'enfant ne se retrouve dans un orphelinat. Mais lorsque malgré cela il se trouve en danger d'entrer à l'orphelinat, il faut procurer une aide professionnelle à l'enfant et à sa famille. Dans le cas où l'effort pour maintenir la famille ne rencontre pas de succès, il faudrait essayer de trouver une famille d'accueil pour l'enfant. L'orphelinat devrait être la dernière des possibilités en tant que lieu protégé où l'enfant pourrait grandir. Il faut créer un milieu proche de la famille et de la maison pour les enfants qui doivent malgré tout vivre à l'orphelinat. »¹

Ce type de déclaration semble à présent aller de soi, et ceci aux yeux des ministres, des universitaires, des gens du secteur associatif et de ceux qui sont employés par l'État et les municipalités. La bonne recette pour assurer le « bien-être de l'enfant » semble toute trouvée et il ne s'agirait plus que de mieux la mettre en œuvre pour que les enfants, surtout ceux « à problèmes », soient efficacement protégés.

En effet, lorsqu'on se plonge dans le monde à présent bien établi de la protection infantile, on est tenté de croire qu'il en a toujours été ainsi et qu'il n'y a d'ailleurs pas de raison qu'il en soit autrement. L'architecture institutionnelle, tout comme les idées et les pratiques qui lui donnent vie, sont cohérentes, le tableau est lisse et la présence de la protection infantile paraît indispensable avec toutes ses connexions complexes entre le secteur public et non lucratif, entre le milieu universitaire et l'engagement associatif et politique.

Pendant, une histoire particulière a conduit à la formation de l'institution telle qu'elle existe aujourd'hui. À la fin des années 1980, les enfants issus des orphelinats et des écoles-internats constituaient la cible privilégiée des actions de soutien et des prescriptions des représentants politico-administratifs et associatifs. La focalisation sur l'enfant de l'orphelinat marque ainsi le début de la construction de l'institution post-soviétique de la protection des enfants.

¹ « *Parim koht lapse kasvatamiseks on pere* » (« Le meilleur lieu où l'enfant peut grandir est la famille »), *Märka Last, Lastekaitse Liit*, printemps 2003, p. 5.

2. LES ENFANTS DES ORPHELINATS : UN CHAMP POUR L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Lastefond, la Fondation pour les enfants, est la première organisation formelle qui, en Estonie, se destine à aider les anciens pensionnaires des orphelinats. Elle a été créée par le pouvoir central de Moscou en 1988. Très rapidement, le soutien aux anciens orphelins deviendra presque un programme d'action national, celui de nombreuses ONG locales qui reprennent à leur compte le combat initié par Moscou à travers *Lastefond*. Cependant, la fièvre associative marquant le début de l'indépendance est profondément teintée de colère anti-soviétique. Y a-t-il alors une contradiction pour ces organisations entre leur opposition au régime soviétique et le fait qu'elles aient pris le relais d'une idée émise à l'origine par Moscou ? Dans la pratique, l'engagement antisoviétique du secteur associatif du début des années 1990 se conjugue sans obstacles avec la préoccupation de plus en plus populaire de soutenir les anciens pensionnaires des orphelinats et des écoles-internats. Il y a en effet une continuité forte entre l'engagement de la première organisation et le ton global du secteur de la protection infantine qui émergera peu de temps après.

La création de la Fondation pour les enfants (*Lastefond*), le 12 février 1988, a précédé de peu celle de l'Union pour la protection des enfants (*Lastekaitse Liit*). Tandis que *Lastefond* est une œuvre du pouvoir central, *Lastekaitse Liit* est le fruit d'un engagement associatif local. À la même époque, le pouvoir de Moscou a mis en place une fondation du type de *Lastefond* dans chaque république soviétique, dans l'objectif de signifier son adhésion aux idées promues alors par l'ONU sur les droits et la protection de l'enfant. Ce geste a anticipé de peu l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'ONU en 1989, convention à laquelle l'État soviétique a également adhéré.

Initialement, la tâche principale assignée à la nouvelle fondation estonienne a été l'aide aux anciens pensionnaires des orphelinats et des écoles-internats. Après l'indépendance, la fondation s'est engagée dans le mouvement de protection des enfants, au nom de laquelle intellectuels et acteurs associatifs clamaient que le plus important était d'aider les jeunes qui sortaient des établissements de placement à long

terme. *Lastefond* s'est ainsi naturellement trouvé porteur des objectifs de la protection des enfants post-soviétique.

L'adaptation de la fondation a été très rapide. La femme actuellement quadragénaire qui se trouve à la tête de *Lastefond* depuis sa création en 1988 explique être arrivée à ce poste « un peu par hasard ». Juriste diplômée de l'Université de Tartu, elle s'est spécialisée dans le droit d'auteur. En 1988, des amis lui ont parlé de l'ouverture d'un poste de responsable à la tête de *Lastefond*, tandis que la création de la fondation venait tout juste d'être annoncée ; ils pensaient que ce poste lui conviendrait, précise-t-elle dans son récit. Par ailleurs, elle avait déjà été sensibilisée au problème des enfants des orphelinats ; après avoir terminé le lycée, elle avait loué un appartement dans un orphelinat (celui-ci proposait à des travailleurs qui n'avaient pas d'autre logement de louer un appartement dans son bâtiment). « Cela a peut-être influencé ma vision des enfants des orphelinats », estime-t-elle. Mais la directrice doit sa longévité à la tête de la fondation à sa capacité d'adaptation à la nouvelle configuration sociopolitique et économique. Au financement centralisé de Moscou, elle a su substituer des financements venant des nouveaux programmes d'aide sociale destinée aux enfants. D'ailleurs, la fondation continue d'attribuer des bourses aux jeunes qui quittent les orphelinats pour commencer une vie indépendante.

Cette fondation est certes la première à se lancer dans ce domaine, mais, comme nous l'avons noté, elle est loin d'être la seule. Le geste de Moscou constitue une reconnaissance institutionnelle du fait que les anciens pensionnaires des établissements de placement formaient une catégorie d'individus marginalisés dans la vie sociale. Dans l'Estonie indépendante, les idées développées autour de cette focalisation sur l'aide aux anciens enfants placés seront amplifiées et popularisées. Les nouveaux discours savants et militants de la protection des enfants dans l'État indépendant se les approprieront. C'est cette reprise de visions institutionnalisées par le pouvoir de Moscou vers la fin des années 1980 et de pratiques concrètes initiées à la fin de l'époque communiste qui fournira des bases pour l'édification d'un ensemble d'organisations et de centres à statut d'association non lucrative, ainsi que de centres municipaux, œuvrant en faveur de la protection des enfants dans l'Estonie indépendante. En ce qui concerne les pratiques, le nouveau système emprunte également à l'ancien. Aussi, se charger

d'aider les enfants issus des orphelinats en leur enseignant des « compétences sociales » signifie leur procurer des soins particuliers et un « savoir-faire » sur mesure afin de leur donner une chance pour construire leur avenir. Cependant, les objectifs évoluent : l'attention se déplacera progressivement des anciens orphelins vers les familles dites « à problèmes », de l'aide à des jeunes moins bien dotés pour commencer une vie d'adulte vers l'amélioration du lien parents-enfants « à problèmes » et « à risque ».

Plusieurs établissements associatifs de protection des enfants créés après 1991 participent à ce mouvement. Un centre tallinois de conseils aux parents en fournit un exemple. Fondé en 1993 par une organisation chrétienne européenne qui se consacrait à l'aide aux enfants, ce centre s'est donné pour objectif initial de soutenir les enfants issus des orphelinats et de favoriser leur retour auprès de leur famille biologique ou adoptive.

Une femme psychologue de formation, autrefois éducatrice dans une école-internat, a été embauchée par ce même établissement de conseils aux parents immédiatement après sa création en 1993. Aujourd'hui, elle est chef d'un centre de jour pour enfants. Ses propos témoignent du déplacement de l'objet de l'aide ; pour elle, s'il faut, certes, aider les anciens pensionnaires, c'est également à la famille qu'il faut s'intéresser :

« Quand on a commencé, il y avait beaucoup d'enfants oubliés dans les orphelinats. C'était une obligation de l'État d'élever les enfants. Retirer un enfant [de sa famille] était facile. En Arménie il y avait un orphelinat. Les familles s'occupaient des orphelins. Ici l'enfant était comme un ballon, on l'adoptait, puis, à la puberté, on le rejetait s'il commençait à poser des problèmes à ses parents adoptifs ».

Cette professionnelle dénonce clairement le système qui a conduit à remplir les établissements de placement à long terme d'enfants dont les parents fuyaient, à son avis, leur responsabilité. À la fin des années 1990, elle a quitté cette organisation pour créer son propre centre non lucratif. L'organisation qui a été son précédent employeur continue de proposer des conseils aux jeunes sortant des orphelinats ; la mairie de Tallinn finance, entre autres, cette branche de son activité. Ainsi, depuis l'ouverture de cet établissement, des centaines de jeunes issus des orphelinats et « entrant dans la vie » (*lastekodust elluastujad*) se

sont vu offrir ses services. D'autres centres de conseil de ce type, des organisations non lucratives pour la plupart, se sont créés dans les grandes villes : Tallinn, Tartu, Narva, Pärnu.

En 1996, l'organisation internationale catholique *Caritas* a ouvert son bureau tallinnois. Une personne qui y est employée depuis cette époque se souvient de la raison pour laquelle *Caritas* s'est investie dès lors dans le secteur de la protection des enfants.

« Les représentants de *Caritas Suède* sont venus voir quels étaient les grands problèmes en Estonie. Ils ont décidé que les enfants étaient les plus vulnérables. [...] *Caritas International* s'occupe de réfugiés, mais en Estonie il n'y a pas de réfugiés, il n'y a pas d'Albanais... Ici, on parle beaucoup de la protection des enfants. Mais on en parle seulement et on fait peu. Nous avons entrepris un travail concret. Nous avons établi des relations. »

La même personne décrit ainsi les dysfonctionnements des orphelinats soviétiques :

« En URSS il y avait des orphelinats, c'est tout. La mentalité était telle : le directeur du *lastekodu* prenait son frère à un poste dans ce même *lastekodu*. C'est de la corruption. Le frère n'avait pas de formation spéciale. L'objectif de *Caritas* est de réduire le nombre des orphelinats. La famille doit s'occuper de l'enfant ».

Cette personne explique son double rejet du système soviétique d'abord par son manque de spécialisation, ensuite par le fait qu'il tendait à désolidariser les membres de la famille d'origine les uns des autres. Son analyse est un double argument en faveur du travail social actuel ; dans ce nouveau système, la professionnalisation est le maître-mot, le maintien de la famille d'origine est son objectif premier.

Ce ne sont que quelques exemples de la manière dont le rejet du modèle de l'orphelinat soviétique a servi d'argument pour le développement des organisations du monde associatif. Réduire le nombre des orphelinats est rapidement devenu un objectif clair, soutenir les familles « à risque » est un programme d'action incarné dans de multiples projets financés par l'État et par d'autres donateurs publics, privés et du secteur non lucratif.

3. AU NOM DE LA FAMILLE

Les initiatives en faveur des enfants issus des orphelinats sont entrées dans le travail quotidien de nombreuses organisations. Leur engagement s'appuie à présent sur un corpus législatif en rupture avec les positions soviétiques concernant la place de la famille dans le déroulement de la vie infantine.

Selon les dispositions juridiques en vigueur dans la République socialiste soviétique d'Estonie dans les années 1980, recueillies et commentées dans un ouvrage de 1984, les orphelinats sous la tutelle du ministère de l'Éducation étaient censés accueillir des enfants de trois à seize ans qui étaient soit « abandonnés par leurs parents », soit « orphelins », soit « dont les parents étaient malades et se trouvaient dans l'impossibilité de s'occuper de leur enfant », soit des enfants « illégitimes » (*vallaslapsed*), soit des « enfants issus d'une famille nombreuse ». (Aus 1984, pp. 110-111). Dans le cas des écoles-internats, les catégories d'enfants recouvrent presque mot pour mot celles citées dans le cas des orphelinats :

« Dans les écoles-internats, on accueille en priorité des enfants et des jeunes qui ont besoin d'être élevés par la société en raison des conditions de vie et de travail ou de l'état de santé de leurs parents, y compris les enfants et les jeunes des institutions de tutorat ou de prise en charge, ceux des familles nombreuses ou à faible revenu, ainsi que ceux de mères célibataires. Dans les écoles-internats, on pourrait accueillir des enfants et des jeunes qui sont restés sans soins de la part des parents (à cause de leur décès ou du retrait de leurs droits parentaux, ou pour d'autres raisons), lorsqu'il n'est pas possible de les envoyer dans des orphelinats correspondant au lieu où ils se trouvent. » (Aus 1984, p. 119)

Une définition aussi large et aussi ouverte des catégories d'enfants auxquelles se destinaient les orphelinats et les écoles-internats correspondait dans les pratiques à une multitude de situations dans lesquelles le placement de l'enfant était offert aux familles biologiques et adoptives, et à l'école, comme la solution adaptée.

Depuis la chute du régime soviétique, une série de changements dans la législation adoptés au cours des années 1990 a permis de fixer des règles plus strictes pour décider du placement d'un enfant.

Comme l'explique une spécialiste des placements et des adoptions au ministère des Affaires sociales, c'est « l'esprit des lois qui a changé » :

« [À l'époque soviétique] le juge retirait les droits parentaux très facilement, sur demande (*avaldus*) de la famille. Quand l'enfant naissait avec une maladie, le médecin disait aux parents de faire une demande et on mettait tout de suite l'enfant dans un *lastekodu* ou une *internaatkool*. On cachait, on isolait les malades. La famille n'avait pas de responsabilité. [...] Il n'y avait pas de volonté de défendre l'enfant. S'il y avait de la violence [dans la famille], on n'en parlait pas ».

Il ne s'agit donc pas seulement d'un changement législatif, mais surtout d'une transformation du rapport juridique et administratif à l'enfant.

La nouvelle élite définit une nouvelle approche de la famille selon laquelle, avant d'appartenir à la société, l'enfant appartient à sa famille. La nouvelle législation traduit ce changement idéologique fondamental. La loi sur la famille actuellement en vigueur postule, dans son article 53, que l'enfant est définitivement retiré de sa famille biologique seulement s'il y a un danger pour lui dans cette famille². L'article 54 énumère tous les cas dans lesquels l'enfant doit être placé (parents disparus, décédés, reconnus entièrement ou partiellement incapables d'élever leur enfant, parents en prison), mais le placement n'est envisagé qu'en dernier ressort, lorsque toutes les autres possibilités ont été épuisées. Ce ne sont pas tant les catégories de comportements parentaux dangereux et inappropriés qui changent, c'est l'obligation juridiquement inscrite de rechercher d'autres possibilités (proches, grands-parents, frères et sœurs majeurs...) avant d'envisager le placement. L'adoption est également vue comme une solution ultime, néanmoins plus souhaitable que le placement en orphelinat.

Le bien-fondé de la famille, biologique ou adoptive, constitue un point de consensus dans le monde du travail social auprès des familles et des enfants en Estonie. Non pas que les institutions soviétiques de la période consécutive à la Seconde Guerre mondiale combattaient cette représentation du bien-fondé de la famille (et souvent, bien au contraire, ces institutions misaient sur la famille)³, mais elles étaient

² *Perekonnaseadus*, adoptée le 12 octobre 1994.

³ À ce sujet, voir notamment Blum 2004.

plus promptes à entériner sa dislocation. De même, frères et sœurs étaient souvent séparés, placés dans des établissements différents selon leur âge, mais aussi à cause de la pénurie de places d'accueil. Enfin, une partie minime des enfants en établissement étaient adoptés ou rentraient dans leur famille d'origine ; la plupart restaient en orphelinat jusqu'à l'âge de 18 ans. Les discours actuels de la protection des enfants mettent l'accent sur ces caractéristiques qu'ils stigmatisent fortement.

4. COMMENT ÊTRE UN *LASTEKODU* CONTEMPORAIN ?

Comment, dans ce contexte d'hostilité ambiante à l'égard des établissements de placement à long terme, ces derniers parviennent-ils à exister ? Car leur nombre ne diminue pas forcément, ni le nombre total des enfants qu'ils accueillent.

Les écoles-internats ne sont plus des lieux de vie, mais des établissements scolaires. Leurs pensionnaires sont censés rentrer à la maison à la fin de la journée ou pendant le week-end, si le logement familial est trop éloigné. Les autres établissements, comme les villages d'enfants et les orphelinats, qui accueillent en priorité des enfants dont les parents n'ont plus de droits sur eux, tentent de recréer une vie familiale en leur sein. La famille est alors transformée, d'une part, en objectif ultime de l'institution, d'autre part en modèle pour l'organisation interne de la structure d'accueil. Il s'agit d'une mutation profonde des pratiques et des visions par rapport au modèle de l'orphelinat soviétique. À présent, le modèle familial devient symboliquement dominant au sein de ces institutions qui assignent, tout aussi symboliquement, un rôle familial à jouer à chacun de leurs habitants, pensionnaires et employés. Le couple mère-enfant fournit le modèle de référence. Des liens sociaux et professionnels se rapprochent ainsi symboliquement, par imitation, des liens de parenté. Néanmoins, la seule version des liens de parenté socialement considérée comme allant de soi demeure la parenté biologique.

Par exemple, les villages d'enfants (*lastekülad*), forme absente à l'époque soviétique, imitent un modèle domestique : le village est divisé en groupes, chaque groupe dispose d'un lieu de vie circonscrit (maison, appartement) et il est dirigé par une « mère ».

La plupart des orphelinats tendent également à se conformer à ce modèle symbolique de la famille. Ce type d'organisation interne est mis en avant par les orphelinats eux-mêmes pour souligner le fait qu'ils offrent les meilleures conditions possibles à leurs pensionnaires. Voici par exemple comment se présente l'orphelinat de Viiratsi sur son site Internet :

« Chez nous habitent actuellement 42 pensionnaires ; ils vivent en trois familles. Auparavant, les enfants vivaient divisés en groupes selon leur âge et avec le temps ils passaient ensemble d'un groupe d'âge à l'autre. À présent, ils vivent dans une famille, ensemble du début à la fin, avec les mêmes camarades et éducateurs. Chaque famille a son nom : Eespere, Mäepere et Räästapere⁴. Notre maison est à trois étages et chaque famille occupe un étage. Dans la famille il y a entre treize et quinze enfants et quatre éducateurs. Les enfants sont partagés entre les éducateurs, de manière à ce que chaque éducateur s'occupe en profondeur des problèmes de deux ou trois enfants. Viiratsi a toujours été un orphelinat pour enfants d'âge scolaire. Mais en 2000, il arriva un changement dans notre maison : un garçon de quatre ans est venu chez nous. Nous avons pour principe de ne pas séparer les enfants d'une famille et c'est ainsi qu'à présent nous nous retrouvons avec trois enfants d'âge préscolaire. »⁵

Hormis l'adoption d'un modèle symbolique de la famille dans l'organisation de l'orphelinat, nous pouvons remarquer que la famille biologique est de fait présente dans l'établissement à travers les jeunes enfants en âge préscolaire qui y ont été accueillis en dépit de la règle selon laquelle il fallait prendre seulement des enfants d'âge scolaire. Cela s'est passé conformément au principe de l'établissement de ne pas séparer les enfants d'une même famille. La conservation dans la pratique de ce lien des fratries constitue alors un autre biais par lequel le modèle de la famille s'affirme comme représentation d'un support fondamental du bien-être enfantin.

Dans l'orphelinat de Narva vivent 66 enfants ; ils sont divisés en quatre groupes :

⁴ Chaque nom se termine par « *pere* » qui signifie « famille » : « famille Ees, famille Mäe et famille Räästa ». Les noms choisis sont des noms de famille plutôt habituels.

⁵ www.viljandimaa.ee/vlk

« Dans notre orphelinat il y a quatre groupes : dans deux groupes il y a dix-sept enfants et dans les deux autres seize. Chaque groupe a ses propres pièces [...]. Dans chaque groupe travaillent deux professeurs [*ôpetajad*] [...]. Elles sont toutes *des mères tendres*⁶, des amies de confiance et des partenaires intelligentes. »⁷

Dans ce texte, la maternité symbolique est soulignée en premier lieu, avant les autres fonctions remplies par ces « professeurs ». Une telle symbolique familiale est donc vue comme socialement très importante et comme une source d'équilibre psychologique pour l'enfant. Cependant, elle ne tend ni à effacer ni à repousser au second plan l'idée que les enfants vivent en établissement de placement et que les « professeurs » ou les « éducateurs » sont avant tout les employés de cet établissement. Cette symbolique n'a pas pour objectif de se substituer à la vérité de la parenté. En France, dans la « famille nourricière » ou « famille d'accueil », où l'Assistance publique française, puis la DDASS, envoyaient des enfants pour être élevés dans la campagne du Morvan, ces enfants placés restaient des étrangers, quoique l'enfant accueilli devienne « l'étranger le plus proche », selon l'expression d'Anne Cadoret (1994). Ces familles fonctionnent donc en un sens comme des établissements de placement, même si, rarement, des alliances matrimoniales peuvent avoir lieu (Cadoret 1989, 1990). De même, dans la famille symbolique que tend à être l'orphelinat post-soviétique en Estonie, l'enfant placé reste essentiellement et uniquement un enfant placé, quoique l'institution tente d'imiter, virtuellement et symboliquement, un modèle familial qu'elle ne peut jamais atteindre.

Sur le plan des pratiques, le lien familial biologique et affectif apparaît comme un lien intouchable. Ce lien l'emporte lorsque les frères et sœurs rejoignent un enfant placé qui est leur aîné en opposition avec la réglementation de l'établissement limitant l'âge des pensionnaires. La règle s'assouplit en pratique pour répondre à un nouveau principe qui met au centre le bien-être de l'enfant. L'enfant est considéré comme ayant davantage besoin de ses frères et de ses sœurs

⁶ C'est moi qui souligne.

⁷ www.techead.org/narvalk

que de ses camarades qui, pour leur part, peuvent être *comme* des frères et des sœurs.

Les orphelinats contemporains font donc de leur mieux pour ne plus connoter l'éducation collectiviste et la rupture avec la famille d'origine. Ils s'efforcent pour cela d'imiter symboliquement la famille et d'entretenir réellement les liens familiaux de leurs pensionnaires. Néanmoins, ces établissements n'arrivent pas à se débarrasser de la mauvaise image qui leur colle à la peau, celle de l'orphelinat soviétique comme lieu de violence, car il rompait souvent une relation à présent considérée comme fondamentale pour la formation enfantine : la relation familiale. Voilà pourquoi aujourd'hui la réussite d'un enfant de l'orphelinat dans un domaine valorisant devient une source d'étonnement pour les médias, comme le cas récent d'une jeune fille admise dans une université finlandaise pour étudier les langues scandinaves⁸.

5. PARCOURS D'ANCIENS PENSIONNAIRES

Comment les anciens pensionnaires des orphelinats soviétiques voient-ils leur propre parcours ? Que pensent-ils de leur enfance en établissement de placement ? Seraient-ils réellement des gens « sans compétences sociales », handicapés par leur condition d'enfants « élevés par la société » ? Au contraire, les jeunes sortant des établissements de l'Estonie indépendante seraient-ils mieux préparés à la vie ?

Tania a seize ans et un bébé. Elle a vécu dans un orphelinat de l'Estonie indépendante et l'a quitté dès qu'elle a su qu'elle était enceinte. Valeri est âgé de vingt ans ; il est le papa du bébé. Il est également un enfant de l'orphelinat. Tania et Valeri vivent dans un

⁸ Le quotidien national *Postimees* a publié un article comprenant le témoignage de la jeune fille. Celle-ci affirmait avoir réussi grâce à l'orphelinat. Voir « Lastekodulaps töötab end ülikooli » [Une enfant de l'orphelinat a réussi à entrer à l'université], *Postimees*, 16 juillet 2004. Suite à cet article, le journal a publié celui d'un ancien pensionnaire de l'orphelinat : Avo-Rein Tereping, « Miks lastekodulapsest üliõpilane on ime ? » [Pourquoi est-ce un miracle lorsqu'un enfant de l'orphelinat devient étudiant ?], *Postimees*, 22 juillet 2005.

logement social depuis la naissance de leur bébé. Tania n'a pas apprécié sa vie en orphelinat. Elle se plaint des vols et dit ne pas avoir été heureuse. Valeri a passé quelques années dans une école-internat spécialisée, établissement destiné aux « enfants à comportement antisocial » ; cette formule désigne principalement les jeunes qui volent et se montrent violents. Depuis qu'il est père d'un petit garçon, Valeri se débrouille pour trouver du travail : il a déjà été chauffeur de camion et a travaillé dans une usine de traitement de poisson.

Tania et Valeri sont aidés par une association non lucrative, évoquée précédemment, qui propose des conseils aux parents « à problèmes » et aux anciens pensionnaires des orphelinats. Les deux jeunes relèvent pour les professionnels de ces deux catégories à la fois. Une employée de l'organisation veille à ce que le couple entretienne des relations avec le père de Tania. Les droits de ce père sur la jeune femme ont été depuis longtemps retirés par décision du tribunal (la mère de Tania est décédée il y a longtemps). Les gens de l'association tiennent à ce que le père reste proche de sa fille, mais ils s'appliquent aussi à le surveiller : il ne faut pas qu'il extorque de l'argent à ces jeunes parents pour s'acheter de l'alcool. D'ailleurs, Valeri lui-même aurait un penchant pour la boisson ; c'est une autre préoccupation pour les conseillers du centre : le convaincre d'arrêter l'alcool pour mieux s'occuper de son fils.

Voici comment l'employée du centre de conseils décrit Valeri :

« Valeri et les enfants comme lui ne savent pas faire (*ei oska*), n'ont pas de compétences sociales, [ils ne savent pas] comment trouver du travail, planifier leur argent. On leur apprend un peu dans les orphelinats, à l'époque russe on ne leur apprenait pas du tout ».

Cependant, selon la travailleuse sociale, cet ancien enfant placé serait un garçon débrouillard.

Cet exemple et d'autres montrent que les établissements de placement actuels n'ont pas une réputation meilleure que celle de leurs homologues soviétiques aux yeux des spécialistes de l'aide sociale. D'ailleurs, Tania elle-même se dit mécontente de l'orphelinat où elle a vécu. La conseillère du centre reconnaît que ces lieux de placement se sont améliorés par rapport à « l'époque russe », mais ils continueraient à produire des enfants « socialement incompetents ». De là viendrait le

besoin d'offrir à ces derniers l'aide des centres de conseil, comme celui qui l'emploie.

Tous les jeunes qui quittent les orphelinats ne deviennent pas nécessairement des sujets aidés. Certains reçoivent de l'argent de la part de l'État et du secteur non lucratif pour démarrer leur vie indépendante. D'autres, comme Tania et Valeri, bénéficient de conseils. D'autres encore ne profitent d'aucune aide extérieure, ni celle de la protection de l'enfance ni celle qui vient parfois de parents plus ou moins proches. Quoi qu'il en soit, il ne fait pas bon être enfant de l'orphelinat dans l'Estonie d'aujourd'hui. Sur ce point, la situation ne diffère guère de l'époque soviétique, même si, à plusieurs égards, notamment dans les années 1970-80, l'État pourvoyait à l'avenir de ceux qui étaient privés de tout avantage patrimonial.

S'il existe une figure mythique de l'enfant de l'orphelinat — celle de l'individu digne de pitié et inspirant la peur —, il n'existe pas de parcours unique. L'exemple de Tania et Valeri est celui d'un couple qui rencontre des difficultés sociales. Cependant, d'autres cas attestent qu'un ancien enfant de l'orphelinat peut atteindre une situation sociale stable, voire enviable pour une bonne partie de la population. Ceci est valable pour ceux qui ont grandi dans les établissements de l'Estonie indépendante, mais aussi pour ceux qui sont issus des orphelinats soviétiques. En témoigne, entre autres, le parcours d'un critique littéraire et professeur de littérature de Tartu qui relate avec affection sa vie dans l'orphelinat de Pärnu dans un roman autobiographique (Veidemann 2003).

Les anciens pensionnaires des orphelinats et des écoles-internats soviétiques n'ont pas tous eu une telle trajectoire ascendante. Mais ils ne se voient pas pour autant comme des gens malheureux, comme des victimes du système qui les a élevés. Ils ne s'identifient aucunement au stéréotype de personnes « sans compétences sociales », ni ne désapprouvent leur vie en placement. Telles sont du moins les positions exprimées dans quelques témoignages.

Si la parole de quelques anciens pensionnaires a attiré notre attention, c'est parce qu'elle autorise à percevoir la multiplicité des expériences individuelles et la diversité des reconstitutions du passé. Cette parole montre qu'un vécu positif existe, qu'il est d'autant plus mis en avant que la stigmatisation des orphelinats est forte et que leurs anciens pensionnaires sont construits aujourd'hui en sujets nécessitant

des soins particuliers. Certains de ces pensionnaires n'ont pas forcément pris connaissance du discours sur leurs prétendues « incompétences sociales ».

La réaction de Liina, aujourd'hui spécialiste de la protection des enfants dans une mairie, que j'ai interrogée dans le cadre de son activité professionnelle, est tout à fait parlante à l'égard de la diversité des mémoires. Lorsque la conversation en est venue aux écoles-internats, Liina a dit :

« Moi-même j'y suis allée, car ma mère était pauvre et à la retraite, et mon père est décédé. On dit que tout était mauvais en Union soviétique, mais cette école était très bien. Il n'y avait pas de violence. Maintenant on dit qu'on battait les enfants dans les écoles-internats, mais ce n'est pas vrai pour moi. On me donnait des vêtements, les éducateurs étaient très gentils, la nourriture était très bonne ».

Liina a vécu pendant trois ans dans une école-internat, de 1964 à 1967. Puis elle a fait des études supérieures. À présent, elle est très respectée par ses collègues. Elle a une famille et fait partie de la classe moyenne.

Vilja a passé pratiquement toute son enfance dans un établissement, de l'âge de deux ou trois ans (elle ne s'en souvient pas) jusqu'à sa majorité (entre 1964-65 et 1980). Ses parents sont décédés lorsque Vilja était au *lastekodu* ; la maison familiale et ses terrains agricoles ont été nationalisés. Vilja n'a donc bénéficié d'aucun avantage ni d'aucune aide de la part de ses parents. Cette mère seule d'une fille de douze ans se trouve dans une situation matérielle difficile. Pourtant, Vilja a eu une trajectoire sociale ascendante : soutenue financièrement par l'État soviétique, elle a obtenu un diplôme de professeur d'anglais et d'allemand de l'Institut pédagogique de Tallinn. Elle a enseigné dans différentes écoles, à Tallinn et à la campagne. Puis elle s'est retrouvée au chômage pendant plus de huit mois. Sa fille cumulait les problèmes scolaires, tandis que Vilja peinait à trouver un emploi. Elle a travaillé comme remplaçante dans un jardin d'enfants, mais le salaire était minuscule et le poste provisoire. Malgré ces revers dans sa vie, Vilja avait bon espoir de retrouver un emploi dans une école, serait-ce loin de son domicile.

En parlant de sa vie, cette femme a évoqué son enfance à l'orphelinat sans qu'aucune question ne lui ait été préalablement posée sur ce

point. J'ignorais alors que Vilja était une enfant de l'orphelinat. Spontanément, elle fait émerger des souvenirs :

« Mes parents m'ont donnée au *lastekodu*. J'avais deux ou trois ans. Mon frère et ma sœur aussi. Chacun était dans un *lastekodu* différent. Je ne sais pas qui leur a proposé de m'envoyer. J'étais au *lastekodu* de M., dans la région de H. On étudiait dans le *lastekodu*. Il était de type internat (*internaattüüpi lastekodu*). J'étais tout le temps au *lastekodu*. [...] Cela m'a beaucoup plu. Les éducateurs étaient très gentils. [...] Le *lastekodu* a fermé après l'indépendance. [...] Mon père venait me voir le week-end, il apportait des pommes et des bonbons. On était dans une grande chambre, plus de dix enfants. Il y avait une salle de sport, un grand terrain de jeu dehors, une cantine. Chaque été on se rencontre avec les autres [anciens] enfants du *lastekodu*. Cet été, j'irai au rassemblement avec ma sœur ».

L'enfance de Vilja ne semble pas avoir été traumatisante ; bien au contraire, elle témoigne de souvenirs chaleureux. Vilja souhaite entretenir des relations avec les anciens enfants placés qu'elle a connus au *lastekodu*. Son intention d'aller au rassemblement est la preuve d'une volonté de sauvegarder ces liens, de confirmer son appartenance à un groupe particulier qui a vécu une expérience à part. L'organisation d'un rassemblement, qui fait partie d'une série d'événements de ce type auxquels Vilja a déjà assisté auparavant, atteste du fait que la vie en orphelinat a donné lieu à une identification commune positive. Cette enfance à part qu'ont eue les anciens enfants placés n'est nullement ressentie comme honteuse ; il n'y a en effet aucune raison à cela dès lors que le rassemblement ne vise en rien à élaborer un avis officiel ou des recommandations savantes sur la protection des enfants telle qu'elle devrait être. L'objet de l'événement est de permettre à des personnes qui ont vécu la même expérience singulière de l'enfance en orphelinat de se retrouver et de réaffirmer leur identité commune. Le rassemblement se fera entre ces personnes ; aucune organisation de protection des enfants n'y est associée.

Innes, entrée à l'école-internat à l'âge de sept ans (1970), y est restée jusqu'à sa majorité (1981). Elle est mariée et mère de deux garçons. « L'argent ? On aimerait en avoir plus bien sûr, mais comme ça, ça va aussi », dit-elle lorsque je l'interroge sur sa situation matérielle. Innes a eu quelques difficultés pour trouver un poste de pâtisseries, son métier ; la plupart de ces postes nécessitent un travail de nuit

et elle ne souhaite pas être absente de la maison le matin, lorsque ses fils doivent partir à l'école. Elle estime cependant mener une vie normale et satisfaisante. Comme dans le cas de Vilja et de Liina, j'ignorais qu'Innes avait passé son enfance en école-internat. Son témoignage et les éléments précis de la vie dans l'établissement qu'elle choisit de mentionner lui sont venus librement, sans aucune suggestion de ma part. Elle a vécu d'abord dans l'école-internat de R., puis dans celle de P.

« Jusqu'à l'âge de 18 ans je suis restée à l'*internaatkool*. Mais j'ai fini à P. À P. on était environ 300 élèves. Cela m'a moins plu. Les enfants de R. étaient comme des frères et des sœurs. [...] Il y avait moins d'enfants à R. [...] À R. on était six ou sept enfants dans la même pièce. On n'avait pas de luxe. Les classes étaient comme maintenant, d'environ trente élèves. Il y avait des enfants qui restaient là le week-end, car ils habitaient trop loin ou bien leurs parents étaient alcooliques [Innes utilise le mot *purjus*, qui signifie littéralement « ivre »]. Avec ma sœur on était dans la même chambre. À P. on était trois par chambre. Avec ma sœur on était toujours dans la même chambre. À la fermeture de l'école de R., tous les enfants ne sont pas partis à P. [...] On nous donnait des vêtements, l'État payait tout. La nourriture était très bonne, comme à la maison. Mais dans les écoles de Tallinn la nourriture est très mauvaise. [...] Maintenant les orphelinats sont très bien équipés, tout est moderne, chacun a sa chambre. Nous, avant, on avait une grande pièce et de très bonnes relations, pas de tensions. Comme des frères et des sœurs. »

D'abord, rien ne permet d'affirmer que les anciens enfants des orphelinats seraient tous « sans compétences sociales », autrement dit qu'ils s'en seraient tous mal sortis dans la vie. Néanmoins, le passage par l'orphelinat semble avoir durablement et profondément marqué leur identité individuelle.

Ensuite, l'évocation récurrente de la « bonne nourriture », des « gentils éducateurs », des vêtements que l'on donnait aux pensionnaires est particulièrement frappante. La description de ces éléments spécifiques n'a nullement été induite par mes questions ; elle est venue spontanément au cours du récit de Liina, Vilja et Innes. Elle n'en est pas moins une reconstitution *a posteriori* du vécu au sein de l'établissement. Cette mémoire individuelle doit être comprise à la fois dans sa dimension factuelle et comme un révélateur de l'identité

de celui qui livre le témoignage, « comme image de soi pour soi et pour autrui » (Pollack et Heinich 1986, p. 3).

Il serait inexact d'affirmer que l'évocation d'une vie agréable et sans violence au sein des établissements de placement est une réaction directe de la part des anciens pensionnaires face à l'image stigmatisante que construisent la plupart des théoriciens et des praticiens actuels du travail social, simplement parce que, parmi ces trois anciennes pensionnaires, seule Liina est parfaitement au courant de la diffusion de cette image et de ses usages dans le milieu professionnel de la protection des enfants.

Nous pouvons distinguer deux types de mémoire-évocation de l'orphelinat tels qu'ils se sont manifestés dans l'enquête. L'une, mobilisée par un secteur professionnel, a pour sujet le système soviétique des établissements de placement et pour objet sa propre légitimation. L'autre, individuelle⁹, est une mémoire qui se réfère au corps et à l'environnement immédiat du pensionnaire — nourriture, vêtements, dortoir, comportement des éducateurs et relations avec les autres pensionnaires — et à son inscription positive dans cet univers. L'opposition entre l'image de violence induite par la première et celle de bien-être véhiculée par la seconde est très nette. Les deux mémoires-évocation servent des objectifs très éloignés : d'un côté, celui d'un nouveau secteur professionnel soucieux de légitimité, et, de l'autre, celui d'individus faisant l'expérience de relations sociales spécifiques, ayant vécu une enfance en établissement qui a engendré une identité commune positive et souhaitant exprimer cette identité positive.

CONCLUSION

L'orphelinat demeure un objet de conflit, celui entre deux mémoires qui, chacune à sa manière, évoquent le passé. Celle des anciens pensionnaires s'exprime « à huis clos », entre eux, dans

⁹ Le terme « mémoire individuelle » doit être compris dans le sens que lui donne Maurice Halbwachs de mémoire construite et activée dans le cadre social, grâce à l'inscription de l'individu dans un ensemble social, et non pas comme une mémoire indépendante de cet ensemble social. Voir Halbwachs 1996 et 1998.

l'intimité et dans la confiance. Celle diffusée par le corpus savant sur la protection de l'enfance est une mémoire institutionnelle. Elle sert à bâtir un système nouveau, en opposition avec le modèle de l'orphelinat soviétique comme lieu radicalement coupé de la famille. La réconciliation entre les deux paraît impossible, il faut choisir son camp, comme le fait Liina qui, tout en étant spécialiste de la protection des enfants, défend une bonne image de son école-internat et revendique ainsi une identité positive, loin de la prétendue « incompétence sociale ».

La focalisation sur les enfants des orphelinats depuis la chute de l'URSS est symptomatique de l'accroissement des enjeux liés d'une part au patrimoine matériel et immatériel familial, d'autre part au rejet net des institutions d'éducation collective. Plus largement, cette attention portée à l'enfant de l'orphelinat a contribué à expliciter une redéfinition de l'éthique sociale : le rapport à l'enfant et la place sociale de la famille changent avec le processus de transformation et de libéralisation commencé depuis le milieu des années 1980. L'enfant de l'orphelinat a été construit en objet autour duquel de nouvelles aspirations se sont explicitées ; la création de *Lastefond* et les aides accordées aux anciens pensionnaires en témoignent. Cet objet est resté tout aussi pertinent avec l'avènement de la République d'Estonie. Mais un changement profond s'est effectué : il ne s'agissait plus simplement d'aider les anciens orphelins à démarrer une vie indépendante, il fallait empêcher que l'enfant ne se retrouve dans un orphelinat. Dès lors, la rhétorique et les actions ne sont plus seulement compassionnelles et caritatives. Elles portent sur l'amélioration de la famille et du couple parent-enfant.

Les institutions et l'éthique sociale qui les fonde changent ; elles définissent tour à tour qu'il vaut mieux que certains enfants soient élevés en collectivité, sans lien familial, puis qu'ils ont besoin d'une famille pour grandir, que le placement en établissement leur est nocif. Les expériences individuelles sont loin de traduire unanimement les aspirations et les affirmations institutionnelles. Nombreux sont ceux qui ont été heureux de vivre dans les orphelinats ; certains d'entre eux sont satisfaits de leur existence d'adulte, d'autres affrontent de sérieuses difficultés. D'autres encore ne retiennent rien de bon de l'établissement de placement. Ces expériences individuelles dépassent par leur complexité et leur multiplicité les principes interprétatifs et

prescriptifs de la protection enfantine de la période post-soviétique. Cependant, désormais, c'est seulement en interaction avec cette institution que les destins des enfants marqués par un stigmat social et familial prennent forme. Et tout comme à l'époque soviétique, il y a autant de devenirs imprégnés de souffrance que de sorts heureux.

RÉFÉRENCES

- AUS H. (dir.), 1984, *Lastekaitse* [Protection des enfants], Eesti NSV Haridusministeerium, Tallinn : Valgus.
- BLUM Alain, 2004, *Naitre, vivre et mourir en URSS*, Paris : Payot.
- CADORET Anne, 1989, « L'accueil d'enfants de l'Assistance publique dans le Morvan », *Ethnologie française*, n° 4, pp. 341-349.
- CADORET Anne, 1990, « L'enfant de nulle part : enfant "placé" et famille morvandelle », *L'Homme*, n° 116, pp. 97-110.
- CADORET Anne, 1994, « L'étranger le plus proche : l'enfant de l'Assistance », *Études rurales*, n° 135-136, pp. 123-132.
- HALBWACHS Maurice, 1996, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Albin Michel.
- HALBWACHS Maurice, 1998, *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel.
- POLLACK Michael, HEINICH Nathalie, 1986, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63.
- VEIDEMANN Rein, 2003, *Lastekodu : memorandum* [Orphelinat : memorandum], Tallinn : Eesti Keele Sihtasutus.

RÉSUMÉS

From Soviet orphanage to the protection of "problem" children in Estonia, or the story of a discreet post-Soviet change

During the period when Estonia acceded to independence, the support to children from the Soviet orphanages became a matter of unprecedented mobilization. Today, different organizations take care of the former orphanages' boarders. The first is a foundation created by Moscow authorities ; next come local associations and state programs. An analysis of the figure of the child from the orphanage is essential if one aims at understanding scientific discourses on child education in independent Estonia. Currently, the difficulties

of some of these former boarders to integrate themselves into adult life with a good social status are understood as the result of “missing social skills”, coming from their life in the boarding institutions. The new child protection rejects the model of Soviet collectivist education. It promotes an ethic which states that the family is the best place for the child to grow up in. This article outlines the emergence of new practices of help in child protection. It also deals with individuals brought up in boarding institutions under Soviet rule and during the period after its collapse. By exploring their narratives and recounting their life course, this article shows the very complexity of their concrete experiences.

Nõukogudeaegsest lastekodust «probleemsete» laste kaitseni Eestis ehk ülevaade ühest postsovjetikust muudatusest

Iseseisvusperioodil on nõukogudeaegsetes lastekodudest pärit laste abistamine Eestis muutunud erakordselt aktiivseks. Lastekodude endiste kasvandike abistamisega tegelevad mitmed organisatsioonid, esialgu oli selleks Moskva võimude poolt loodud fond, seejärel kohalikud ühingud ja riiklikud programmid. Lastekodulapse kujundi analüüs on ülimalt tähtis, et mõista laste kasvatamist käsitlevat teaduslikku diskursust iseseisvas Eestis. Mõningate endiste kasvandike raskusi endale ühiskonnas väärtustatud koha leidmisel tõlgendatakse nende «sotsiaalse ebakompetentsusena», mis tuleneb lastekodu elukorraldusest. Tänapäevases lastekaitstes on jäetud kõrvale nõukogulik kollektiivse kasvatus mudel ja lähtutakse eetilise arusaamast, et perekond on lapse kasvamiseks kõige parem koht. Artikkel annab ülevaate perekonna abistamise uutest viisidest lastekaitse raames. Artiklis räägitakse ka inimestest, kes on üles kasvanud lastekodus nõukogude ajal või hiljem. Eeldate mälestuste ja kogemuste põhjal tuleb artiklis ilmsiks lastekodukasvandike elukäigu mitmekesisus ja keerukus.